

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR, 30 fr.
18
9

Poste: 35 fr.
18
10

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste.

Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 27 JUILLET

COMITÉ CONSERVATEUR

DE Maine-et-Loire.

Le Comité conservateur a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2^e étage. Les Bureaux sont ouverts dès à présent de midi à 3 heures. Pendant la période électorale, ils le seront en permanence.

LE BILAN

De la Laïcisation.

On se souvient qu'à l'occasion de la discussion du budget de l'instruction publique, M. Fréppel a fait à la Chambre de piquantes révélations sur la progression comparée des écoles publiques et des écoles libres, en se servant des chiffres mêmes contenus dans le rapport de M. Antonin Dubost.

Un volume de statistique, récemment édité par l'administration, vient fortifier singulièrement l'argumentation de l'éminent évêque d'Angers, et nous permet d'établir le bilan de la laïcisation.

C'est le « résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1883-1884 » présenté au ministre de l'instruction publique par M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, à la date du 15 mars dernier.

Il résulte des tableaux contenus dans ce volume que, dans le cours de l'année 1883-1884, on a laïcisé 434 écoles publiques congréganistes, dont 368 écoles primaires et 66 écoles maternelles. Ces chiffres portent à 4,612 le nombre total des écoles congréganistes laïcisées depuis 1877.

Les institutrices et institutrices congréganistes conservent encore la direction de 12,285 écoles publiques, soit environ 18 0/0 du nombre total de ces écoles.

D'autre part, l'enseignement congréganiste a trouvé, dans l'ouverture des écoles libres, une large compensation des pertes qu'il a subies par le fait de la laïcisation.

En effet, il a été créé, en 1883-1884, 212 écoles primaires congréganistes et 123 écoles maternelles, au total 335 écoles.

Ainsi la statistique officielle est obligée, bien involontairement sans doute, de rendre hommage à l'activité et à la générosité des catholiques, qui apportent un si grand empressement à réparer les ruines opérées par une politique sectaire et véritablement ennemie de l'instruction populaire.

En somme, depuis 1877, 4,388 écoles libres congréganistes ont été ainsi créées par le budget de la charité privée, que M. Chesnelong a si justement appelé le budget du sacrifice volontaire.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est la progression constante de la population scolaire de ces écoles.

Aux 335 écoles libres congréganistes créées en 1883-1884 correspond une augmentation de 47,025 élèves, savoir 32,553 pour les écoles primaires et 14,472 pour les écoles maternelles. La population totale de ces écoles étant de 4,034,093, cela représente une augmentation moyenne de 4 1/2 pour cent.

Il s'en faut bien que les écoles publiques laïques suivent une progression analogue alors qu'on a établi, en 1883-1884, 1,643 nouvelles écoles (1,454 écoles primaires, 189 écoles maternelles), la population scolaire ne s'est augmentée que de 72,401 élèves (54,486 dans les écoles primaires laïques, 17,915 dans les écoles maternelles). Pour une population totale de 3,745,347 enfants, c'est une augmentation d'à peine 2 p. 0/0.

Mais cette augmentation se réduit à des proportions infimes, lorsqu'on fait entrer en compte les pertes que les laïcisations ont infligées à l'enseignement public.

En effet, la population scolaire totale des écoles primaires publiques (laïques et congréganistes) qui était, en 1882-1883, de 4,409,310, s'est élevée, en 1883-1884, à

4,421,212, soit une augmentation de 11,902 élèves seulement; d'autre part, la population des écoles maternelles publiques, qui était en 1883-1884 de 497,335 enfants, ne s'était augmentée que de 491. Ainsi, au total, le progrès des écoles publiques s'est borné au recrutement de 12,093 nouveaux élèves, alors que les écoles libres congréganistes en recrutaient 47,025! Nul rapprochement ne saurait être plus éloquent que celui des deux proportions 0,26 et 4 1/2 pour cent.

Quelle meilleure preuve pourrait-on demander des sentiments véritables du pays et de ses légitimes préférences?

Ainsi, d'après la statistique de 1883-1884, les maîtres congréganistes, si persécutés, si calomniés, donnent encore en France l'enseignement à 2,207,293 enfants, c'est-à-dire plus du tiers de la jeunesse du pays.

Leurs écoles libres se développent, prospèrent, et leurs progrès ne sont arrêtés que par l'insuffisance des locaux où elles sont installées. Tous les efforts poursuivis depuis 6 ans pour anéantir cet enseignement congréganiste, n'aboutissent qu'à constater sa vitalité et la confiance dont il est entouré.

On a dépensé des centaines de millions dans l'espoir de lui rendre la concurrence impossible; on a multiplié les faveurs et les encouragements autour des écoles publiques laïques. Rien n'y a fait; le dévouement de la France chrétienne a résisté à tout et changé en victoire éclatante ce qui devait être une irrémédiable défaite.

En vérité, les catholiques sont bien vengés; et il n'était que justice qu'ils le fussent, d'abord, par les statistiques du ministère de l'instruction publique. JEAN DIVRAY.

Chronique générale.

LE BUDGET AU SÉNAT

La commission des finances, au Sénat, s'est prononcée:

1° Contre la suppression, votée par la

Chambre, de l'impôt sur le papier à partir du 1^{er} décembre 1886;

2° Contre le crédit de 400,000 francs destiné à l'éducation gratuite de l'aîné de sept enfants;

3° Contre l'amendement de M. Brialou tendant à supprimer le dégrèvement accordé aux propriétaires des immeubles non loués.

La commission sénatoriale demande que le dégrèvement puisse être accordé pour une année et que la disposition de M. Brialou ne soit appliquée qu'après cette année.

**

On a distribué aux députés un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4,550,000 fr. pour l'application de la loi sur les récidivistes.

Que de républicains vont être éloignés du sol chéri de la patrie?

**

M. JULES FERRY.

M. Jules Ferry restera muet pendant toute la période électorale.

Non seulement il a renoncé à faire dans les départements cette campagne de réunions et de banquets que ses amis annonçaient au lendemain de sa chute, mais encore il s'abstiendra dans son propre département, dans les Vosges.

On a, paraît-il, réussi à lui faire comprendre que son nom était aujourd'hui le plus impopulaire de France et que toute intervention de sa part, loin de profiter à son parti, ne pourrait que lui nuire.

Nous voilà loin du temps où l'on prétendait attendre du verdict des électeurs la revanche et la réhabilitation de l'ancien président du conseil des ministres.

**

DEPÊCHE DU GENERAL DE COURCY.

Hué, 25 juillet. — Tuyen, abandonné par une partie de ses partisans et trouvant Dong-Hoi occupé, s'est rejeté sur Tam-So, près Cam-Lo.

Le chemin des montagnes est gardé par les tirailleurs tonkinois; les dispositions

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

II. — L'INSENSÉ (Suite)

Clémence se retourna vers la jeune femme, toujours blottie auprès d'elle.

Ce mot d'affligée, qu'elle venait d'entendre pour la première fois, ne lui expliquait rien; mais il ouvrait son esprit à toutes les tristes suppositions que l'aspect de l'étrangère avait du reste déjà fait naître.

Elle la considéra avec une attention bienveillante, qui amena un sourire sur les lèvres de la pauvre créature.

— Vous êtes bonne, vous, dit celle-ci avec une douceur triste. Mais lui, il est méchant et il me fait peur.

Et, de la main, elle continuait de désigner avec effroi le jeune homme qui la regardait toujours.

— Oui, je suis bonne, et je veux être votre amie, répondit Clémence, et avec moi vous n'aurez plus

peur, parce que j'empêcherai que l'on vous fasse rien qui vous soit désagréable.

Et, en disant ces paroles, elle regarda le jeune garçon avec une autorité qui fit baisser les yeux à ce dernier.

— Vous ne m'effrayez pas, moi, lui dit-elle, et je vous prie de cesser la pression que vous exercez sur cette pauvre femme, qui ne vous fait aucun mal.

Le jeune homme se mit à rire.

— Moi non plus, dit-il, je ne lui veux pas de mal, c'est seulement pour m'amuser; mais puisque cela vous déplaît, à vous, je ne lui ferai plus la grimace; pourtant c'était si drôle de voir sa frayeur.

Pendant qu'il parlait, le jeune paysan s'était peu à peu rapproché des deux femmes, comme pour mieux les examiner, et chaque fois que son regard se rencontrait avec celui de Clémence, il paraissait si joyeux et si embarrassé en même temps, que celle-ci ne put s'empêcher de sourire de l'espèce de fascination qu'elle exerçait sur cet être, à demi sauvage, dont elle n'avait pas eu l'idée jusqu'à ce jour.

A son tour, elle se prit à l'examiner avec attention.

C'était un garçon de dix-huit à vingt ans; grand, mince et maigre comme un peuplier sans feuilles. Ses cheveux, d'un blond jaune terne, étaient ébouriffés sur sa tête comme s'il avait passé

sous une forêt d'épines. Ses mains et ses pieds, larges et déformés, indiquaient des habitudes de rude travail et de marches forcées. Et son regard, sans être celui d'un imbécile ou d'un idiot, avait cependant ce quelque chose de vague et d'irréfléchi, qui annonce une lacune dans le travail de la pensée.

Clémence fit rapidement ces réflexions, en même temps qu'elle examinait le jeune homme et qu'elle soutenait, pressée par son bras droit, la jeune femme qui était venue lui demander protection.

Elle se trouvait ainsi fort embarrassée pour sortir de l'étrange situation où venait de la mettre sa rencontre avec les deux êtres qui absorbaient en ce moment toute sa personne.

M^{me} Sauvatre ne voulait pas prolonger cette situation et elle ne pouvait songer à abandonner la pauvre créature, dont elle était le seul soutien en ce moment.

Que faire?

Elle essaya d'user de l'espèce d'empire qu'elle sentait avoir sur le jeune sauvage, qui la regardait toujours.

— Maintenant que vous m'avez promis de ne plus essayer aucune malice sur ma protégée, lui dit-elle, vous allez me faire le plaisir de vous éloigner au plus vite, afin que je puisse la rassurer.

— Et puis, après, où irez-vous, vous?

— Cela doit peu vous importer, je suppose, et

je veux être seule avec cette jeune femme.

— Parce que vous voulez la conduire chez elle? continua le jeune garçon.

Cette idée donna une issue aux perplexités de M^{me} Sauvatre.

Ramener la jeune femme à sa famille, si celle-ci n'était pas trop éloignée, était, en effet, le seul moyen de mettre fin à l'embarras dans lequel elle se trouvait.

Mais, pour cela, il fallait questionner le sauvage; car la prostration de l'étrangère ne permettait pas d'espérer d'elle les éclaircissements nécessaires à son retour.

— Alors, vous connaissez cette jeune femme, et vous savez où est sa demeure? demanda Clémence.

— Certainement que je le sais, puisque c'est au bout de la grande allée que vous voyez là devant vous.

— Pourriez-vous me dire aussi quel est son nom?

— Tout le monde sait bien que c'est mam'zelle Marthe, l'affligée, qui est devenue comme ça pendant la guerre, il y a bien longtemps, sans qu'on sache pourquoi, elle qui était avant, comme on dit, si aimable et si jolie.

— Pauvre fille! s'écria Clémence en regardant sa compagne avec plus de compassion encore.

— Quelle est sa famille? demanda-t-elle brusquement au jeune garçon.

— Elle s'appelle mam'zelle Marthe, et elle de-

sont prises pour occuper la province de
Tham-Hoa, pays riche et dévoué à Tuyen.

Ainsi que cela avait été convenu avec le
gouvernement chinois, des ordres ont été
donnés pour assurer le respect des tombes
des soldats français et des soldats chi-
nois.

A la suite des affaires de Lang-Son, dix
soldats français étaient restés prisonniers
entre les mains des Chinois : sept d'entre
eux vont être rendus.

A Dong-Son, le 2 juillet, deux sont morts
et un tirailleur algérien est resté volonta-
irement en Chine.

ENTRETIEN SUR LES FONDS SECRETS.

Divers journaux annoncent que M. Grévy
partira le 3 août pour Mont-sous-Vaudrey.
Le *Figaro* révèle un détail peu connu sur
les villégiatures présidentielles.

Les frais du train spécial, du voyage et du
transport de toutes les personnes et de tous
les bagages qui accompagnent M. Grévy ne
sont jamais supportés par le budget per-
sonnel du Président.

Ce serait mal connaître ses habitudes d'é-
conomie.

On a recours, chaque année, pour payer
cette dépense, au chapitre des fonds secrets
du ministre de l'intérieur.

Et si l'on publiait jamais les listes mysté-
rieuses de ces inconnus inscrits sur les fonds
des reptiles, ce n'est pas sans un léger sou-
rire que l'on découvrirait en tête le nom de
M. Grévy !

Les obsèques de l'amiral Courbet sont dé-
finitivement fixées au 20 août. Elles auront
lieu aux Invalides.

L'évacuation du camp du Pas-des-Lan-
ciers est enfin terminée.

Le 22^e bataillon de chasseurs à pied est
parti, hier, pour Morlaix, par train spécial,
laissant deux cents malades dans les hôpi-
taux.

Le général Coiffé est parti pour Paris.

Par suite de l'incurie républicaine, la
malheureuse division de réserve de l'armée
du Tonkin se trouve complètement dislo-
quée et laisse trois mille malades dans les
hôpitaux.

Le général Grant, l'ancien vainqueur des
Sudistes, l'ex-Président des Etats-Unis,
qui vient de mourir, ne traînait plus, depuis
longtemps déjà, qu'une existence misérable
au physique et au moral. Rongé par un
cancer, déconsidéré par le krach colossal
d'une entreprise financière qu'il avait cou-
verte de son nom, il a dû accepter la mort
comme une délivrance. La France n'a pas
oublié, qu'en 1870, le général félicita offi-
ciellement l'empereur Guillaume des vic-
toires qu'il avait remportées contre nous et
qui eurent pour résultat pour la France la
perte de l'Alsace et de la Lorraine.

SOUS LE COUPERET

Le dernier condamné à mort exécuté par
Diebler a poussé des cris terribles tout
le temps qu'ont duré les préparatifs de son
exécution. Sur la place publique, il criait
encore. Puis, tout d'un coup, il s'est tu.

On conçoit aisément l'épouvante qui s'est
emparée du public accouru pour voir fonc-
tionner la guillotine.

Il y a eu un moment d'affreuse angoisse,
et le bourreau lui-même était profondément
troublé.

Le cas s'était, en effet, rarement présenté.
D'après les relations publiées depuis vingt
ans, sur cinquante exécutés, vingt sont tom-
bés dans un état de prostration et d'inertie
à peu près absolu, à partir du moment où le
bourreau a mis la main sur eux.

Dix ont parlé jusqu'au bout et ont concen-
tré leur suprême vitalité dans les baisers au
crucifix et à l'aumônier.

Cinq ont plaisanté la guillotine, riant
d'un rire grinçant et livide, mais trouvant
assez de force et de liberté d'esprit pour
ébaucher un mot drôle, quelques secondes
avant la mort.

Cinq ont pleuré silencieusement, la ter-
reur agissant sur la muqueuse des larmes.

Cinq ont insulté le prêtre et le public, mais
d'une voix sourde et étranglée, sans éclat,
sans scandale.

Trois se sont enfermés dans un mutisme
absolu, et deux seulement ont crié comme
le dernier supplicié.

Cet incident n'a pas manqué de raviver les
vieilles querelles entre partisans et ennemis
de la peine de mort, partisans et ennemis de
la publicité des exécutions.

Nous restons neutres ; nous disons seu-
lement qu'une réforme s'impose : celle des
délais qui suivent la condamnation.

Remarquez-le, la Cour de cassation et M.
Grévy ne se prononcent définitivement que
deux mois après la sentence du jury, deux
mois d'anxiété mortelle et de désespoir pour
le condamné.

Si en prolongeant ainsi son angoisse, la
Cour de cassation entend raffiner le supplice
et agrémenter la peine capitale de quelques
tortures morales, nous n'avons rien à dire :
c'est un retour à quatre ou cinq cents ans en
arrière et ce n'est plus la peine d'avoir fait
89.

Mais s'il n'y a là qu'une question de rou-
tine, de lenteur administrative, vraiment il
serait grand temps d'aviser.

On le peut, sans qu'il en résulte le mou-
dre dommage pour la justice.

Les cas de cassation sont relevés à l'au-
dience même : dans les trois jours de l'ar-
rêt, le pourvoi est formé. En quarante-huit
heures le conseiller peut déposer son rapport
et, dès le lendemain, la Cour possède tous
les éléments d'appréciation.

Donc, six jours suffisent pour que la jus-
tice dise son dernier mot.

Reste l'intervention du Président de la
République.

Cet illustre magistrat a-t-il besoin de deux
mois pour accueillir ou rejeter le recours en
grâce ?

Je veux croire qu'avant de décider de la
vie ou de la mort d'un condamné, M. Grévy
s'informe des détails du crime, des antécé-
dents du sujet et des mobiles qui l'ont
poussé.

Mais cette enquête peut être faite en quel-
ques heures, le temps de lire l'acte d'accu-
sation et le compte rendu des débats.

Pourquoi dure-t-elle si longtemps ?
Il y a là, nous le répétons, un abus à ré-
former, un usage cruel à détruire.

Qu'il nous soit permis, à l'appui de notre
opinion, de citer, en terminant, un souvenir
personnel.

Il y a quatorze ans, deux prisonniers,
nommés Moralès et Mariani, détenus dans
une maison d'arrêt du Midi, commirent une
tentative de meurtre sur la personne d'un
gardien.

Moralès avait eu seul l'idée du crime, il
en avait préparé l'accomplissement et avait
frappé le premier.

Mariani, entraîné par Moralès, s'était
borné à étouffer les cris de la victime, en la
baillonnant.

Donc, leur part de responsabilité n'était
pas égale : évidemment Moralès était le plus
coupable des deux.

Ils passèrent en cour d'assises et furent
condamnés à mort.

M. Thiers était alors Président de la Ré-
publique : on lui présenta le recours en
grâce où les noms étaient inscrits dans l'or-
dre suivant :

Moralès

Mariani.

Le Président, voulant épargner l'un des
deux bandits, choisit naturellement le pre-
mier nom inscrit et signe sans regarder plus
loin.

Cette méprise funèbre avait exigé soixante
jours de gestation !

Mariani fut décapité. Quant à Moralès, la
certitude absolue de son dernier supplice
l'avait rendu à moitié fou au bout du qua-
rantième jour.

Sa folie devint complète et incurable,
quand on lui apprit, au milieu de la stupe-
faction de tous, que ce n'était pas lui, mais
l'autre, qui allait porter sa tête sur l'écha-
faud.

J'ai su qu'il était mort quelque temps
après, mort avec la conviction qu'on lui
avait fait subir le dernier supplice.

Quant à Mariani, il insultait la foule en
descendant de la voiture cellulaire.

En voilà un encore qui n'aura pas em-
porté dans la tombe le culte de M. Thiers !
F. DUNAL-LEVESQUE.

ÉTRANGER

L'EMPEREUR GUILLAUME A GASTEIN.

La cure de Gastein paraît produire aussi,
cette fois, comme les années précédentes,
une influence salutaire sur l'état de santé de
l'empereur Guillaume. Il marche déjà d'un
pas beaucoup plus ferme que le jour de son
arrivée. Après ses promenades régulières, le
souverain travaille facilement pendant quel-

ques heures. Il expédie de nombreuses let-
tres et de nombreux télégrammes.

Vendredi, l'empereur a invité à sa table
le comte Szecsen de Temerin, grand mar-
chal de la cour autrichienne, le comte Schu-
ben et le major Rievers.

L'ENTREVUE DE GASTIN.

L'impératrice Elisabeth d'Autriche doit
dit-on, accompagner l'empereur François-
Joseph à Gastein. Ce sera la première fois
que cette souveraine, qui est une princesse
bavaroise et montrait toujours un grand
éloignement pour les membres de la maison
régnante prussienne, assistera à une entre-
vue avec l'empereur Guillaume.

On assure que l'empereur François-Jo-
seph arrivera le 7 ou le 8 août à Gastein.

Le prince de Bismark est attendu à Ber-
lin dans le courant de la semaine. On dit
qu'il ira ensuite faire une deuxième cure,
probablement à Gastein.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 juillet.
Avertie de la clôture de la Bourse de Londres,
qui chôme aujourd'hui, la spéculation parisienne
s'abstient et se donne aussi des vacances.

Mais, sur le marché du comptant, les affaires
sont très-actives et les cours bien soutenus, prin-
cipalement pour les Rentes françaises ; le 3 1/2
s'établit à 81, l'Amortissable à 82.65, le 4 1/2
à 110.30.

L'action du Crédit Foncier est très-ferme à
1.325. Si la logique n'est pas une chimère, l'action
du Crédit Foncier vaudra de 1,400 à 1,500 fr. à
la fin de l'exercice 1885.

Les résultats du premier semestre sont formels.
Les obligations du Crédit Foncier sont toutes ré-
demandées.

La Société générale a les honneurs du marché.
Les obligations de l'Ouest-Algérien garanties par
l'Etat, qu'elle offre au prix de 330 fr. se négocient
avec 10 fr. de prime. La souscription a lieu le 22
courant. On verse 40 fr. en souscrivant. Les sou-
scriptions par correspondances ne sont reçues que
pour 25 obligations au moins.

Pour les obligations des chemins autrichiens, la
Banque de Paris et des Pays-Bas ne fait pas de
souscription ; elle se charge purement et simple-
ment d'acheter, sans frais ni commission, le nom-
bre de titres qu'on lui demandera, au 1^{er} cours du
28 juillet, fixé à 376.25 ou à tel autre cours que
l'acheteur lui fixera ensuite. Les coupons de ces
obligations sont payables en or à Paris et à Lyon.

Les actions de nos chemins de fer sont cotées :
Nord, 1,610 ; Orléans, 1,340.

CONCOURS OUVERT

LA FRANCE NOUVELLE

Au moment où va commencer la lutte
électorale, et pour fournir aux conserva-
teurs des armes sérieuses,

La France nouvelle met au concours :
12 compositions sur les méfaits et les
faits des vrais républicains, par lesquels
nous avons le malheur d'être gouvernés
depuis 1878.

Parmi les sujets à traiter, nous indiquons,
entre autres, les suivants :
Finances et dilapidations.
Guerres.

meure dans le château, là, répondit seulement ce
dernier.

— C'est bon, je vous remercie ; maintenant je
change d'avis. — Au lieu de vous prier de partir,
je désire que vous gardiez mon cheval quelques
instants, pendant que j'irai reconduire M^{lle} Marthe.
Cela vous plaît-il ?

Les yeux du jeune garçon brillèrent sous ses
épais sourcils, comme si la demande qui lui était
faite le rendait l'être le plus heureux de la terre.

Il courut vite vers le cheval, qu'il se mit à flatter
de la main en s'écriant, avec la voix gutturale qui
lui était particulière lorsqu'il ressentait une vive
émotion :

— Moi, je resterai là, toujours, jusqu'à ce que
vous reveniez du château.

— Merci, reprit Clémence, je compte sur votre
promesse.

Elle se retourna alors vers Marthe, dont l'affai-
sissement commençait à se dissiper.

— Vous sentez-vous la force de marcher ? lui
demanda-t-elle.

— Marcher ? Pourquoi ? Je suis bien ici avec
vous.

— Il faut retourner à votre demeure, mademoi-
selle. Votre famille doit être inquiète de votre
absence.

— Ah ! oui !... Tante Victorine et M. Schull...
Ils m'aiment bien, tous les deux, et je les ai laissés,

sans rien dire ; on me grondera, et puis ils pleu-
reront en m'embrassant.

— Eh bien, voulez-vous que je vous ramène
auprès d'eux, ma chère enfant ? dit doucement
M^{lle} Sauvaille.

— Oui, oui, je veux bien ! s'écria Marthe avec
joie. Vous êtes bonne, et on croira que je suis
venue vous chercher, et on ne me grondera pas.
Mais vous resterez avec nous, n'est-ce pas ? Parce
que c'est triste le vieux château quand il n'y a que
tante Victorine et M. Schull, et puis....

— Sans doute, je resterai un peu, aujourd'hui,
et je viendrai vous voir souvent après.

Marthe regarda Clémence en souriant, et, met-
tant de nouveau sans hésitation son bras sous celui
de la jeune femme, elle s'éloigna avec elle dans la
direction indiquée par le paysan.

En passant près du groupe formé par celui-ci et
par le cheval de Clémence, elle eut un mouvement
de terreur qui ne put échapper à cette dernière.

— Pourquoi tremblez-vous ainsi devant ce ger-
çon ? demanda-t-elle.

— Il est méchant, et c'est lui qui est cause qu'il
est parti, il y a bien longtemps, et qu'il m'a oubliée,
dit Marthe en se pressant toujours auprès de Clé-
mence.

— Qui, dit-elle ? répéta la jeune femme intéressée, et
voyant là peut-être un moyen de savoir quelque
chose.

Marthe la regarda avec étonnement.

— Comment, vous ne savez pas qu'il est parti
avec une autre ? dit-elle. Oh ! comme je la hais,
cette autre !

Et la figure de la pauvre fille, si douce et si pla-
cide l'instant d'auparavant, prit une expression
presque terrible, qui fit frissonner Clémence.

Elle comprit qu'il ne fallait pas éveiller par ses
questions des souvenirs pouvant amener chez la
pauvre insensée une crise qui serait cruelle et peut-
être dangereuse de provoquer.

— Hâtons le pas, dit-elle à sa compagne, je crois
que nous voici revenues près de votre demeure.

A deux cents pas, en effet, se montrait, sombre
et gigantesque, la vieille maison des Ollwiller, qui
semblait plus sombre et plus gigantesque encore,
depuis que la guerre avait détruit, tout autour des
bâtiments, les arbres séculaires qui l'abritaient et
l'égayaient depuis un si grand nombre de généra-
tions.

Les deux jeunes femmes parvinrent jusqu'au
perron sans avoir été aperçues.

Marthe, toujours appuyée sur le bras de sa com-
pagne, commençait à la serrer plus fort, comme si
elle craignait de se retrouver seule.

Évidemment, on sentait qu'elle croyait avoir
besoin d'une protection.

Tout à coup, une femme grande et grosse, aux
traits durs et fortement accentués, se présenta à la

porte d'entrée, avec un air de mécontentement qui
ne pouvait étonner Clémence.

— D'où venez-vous ainsi, mademoiselle ? de-
manda assez brusquement la nouvelle venue. Vous
nous avez, depuis le moment où nous nous sommes
aperçus de votre absence, causé de mortelles
inquiétudes à M^{lle} votre tante et à moi.

— Ma tante... Où est-elle ? répliqua Marthe en
cherchant à éviter la main qui voulait se poser sur
son bras, pour s'emparer d'elle.

— Votre tante est allée dans le jardin, où elle
avait un peu l'espoir de vous rencontrer. Allez,
venez, suivez-moi, il faut rentrer dans votre
chambre.

— Non, reprit la jeune fille, je veux rester avec
elle.

Ce elle s'adressait si bien à M^{lle} Sauvaille, que
fut impossible à la femme, que Clémence jugea
être une gouvernante ou une gardienne de Marthe,
de ne pas prêter attention à cette visiteuse qui lui
ramenait la vagabonde.

— Je vous demande pardon, madame, lui dit-
elle ; mais j'étais si fort tourmentée par l'absence
de cette jeune fille, qui m'est confiée, que j'ai
pensé tout d'abord qu'à m'occuper d'elle.

(A suivre)

Agriculture, commerce, industrie.

Liberté.
Religion.
Sociétés secrètes.
Enseignement, etc.
1^{er} Prix..... 500 fr.
2^e Prix..... 200
3^e Prix..... 100
Et neuf prix de... 50

Chaque sujet traité devra avoir, comme maximum, une moyenne d'environ 150 lignes de texte ordinaire de la France nouvelle. Les compositions devront être adressées et parvenues à M. le secrétaire de la Rédaction, aux bureaux du journal, 9, rue d'Aboukir, le 5 août prochain au plus tard. Chaque des compositions portera, non point le nom de l'auteur, mais une épigraphe qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, jointe à la composition et contenant le nom et l'adresse de l'auteur; cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le jugement du jury.

Le journal publiera le résultat du concours et indiquera le nom des auteurs, s'il est autorisé par eux. Les ouvrages couronnés seront donnés en Premier Paris par le journal la France nouvelle qui se réserve le droit de publier aussi les autres compositions auxquelles il aura reconnu quelque valeur.

Ces ouvrages seront, en outre, reproduits par les soins du journal, sous forme de tracts que nous appellerons tracts électoraux, et mis à la disposition des comités conservateurs et des candidats pour être répandus à profusion parmi les électeurs. Ces tracts, suivant que les auteurs en exprimeront le désir, pourront porter leur signature.

Chronique militaire.

NOMINATIONS DANS L'ARMÉE.
Sont promus au grade de général de division :
Les généraux de brigade Fay, Delloye, Sonez, Coffy de Brécourt et Dejean.
Sont promus au grade de général de brigade :
M. les colonels Larchey, Demoy, Laruve, Varaigne, Ducheyron, Bertrand et Clément.

Notre artillerie de terre et de mer se livre depuis quelque temps aux expériences qui ont lieu dans plusieurs armées, notamment en Amérique, sur le tir des projectiles chargés à la dynamite. Des essais du même genre avaient du reste été déjà faits, en France même, il y a dix ans; on y avait renoncé momentanément. Ces expériences ont été reprises maintenant que les progrès de la science permettent de les rendre plus pratiques. La tactique navale surtout pourrait subir à bref délai une transformation radicale par suite de l'adoption des nouveaux engins.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Tramways Saumurois.

M. Morillon, membre du Conseil de l'arrondissement de Saumur, nous adresse la lettre suivante, en réponse à l'article de M. Frouleau que nous avons publié dans notre numéro du 24 juillet :

« Monsieur le Directeur,
M. Prouteau a publié dans vos colonnes une délibération du Conseil d'arrondissement relative aux Tramways Saumurois. La publication qu'a faite cet administrateur des tramways étant incomplète, permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'y ajouter quelques mots.
Si le Conseil a été unanime dans son vote de félicitation à adresser à M. Monpropre pour sa persévérance à poursuivre la réalisation des Tramways Saumurois, il a aussi, dans la même délibération, — sur sa proposition, — fait des réserves expressément sur le mode de traction projeté.
L'importance de ces réserves méritait la peine d'être signalée.
En 1872, lors de la création du chemin de fer de Poitiers à Saumur, j'ai combattu dans ces mêmes colonnes, à côté de nos honorables concitoyens MM. P. Ratouis et

J. Lambert, le funeste projet de faire passer les trains et locomotives à travers les rues, places et ponts de Saumur. Ce projet a heureusement échoué. Qui le regrette aujourd'hui ?

» Le temps n'a en rien modifié mes idées sur ce point, bien que je ne veuille pas comparer de simples tramways aux voies ferrées ordinaires.

» Mais quels que soient les règlements qui régissent actuellement les tramways, le mode de traction par la vapeur, alors que d'autres procédés pourraient être employés, n'en demeure pas moins, à mon avis, un danger continuel pour la sécurité publique, dans l'intérieur de la ville de Saumur et même en pleine route.

» Recevez, etc.

» S. MORILLON. »

ET COURTIN ?

Nous ne comprenons pas le retard apporté à la solution de l'affaire Courtin, dans un sens ou dans un autre.

Voilà soixante-neuf jours que ce malheureux est dans la cellule des condamnés à mort, ignorant de son sort, ne sachant pas si le lendemain sonnera l'heure suprême.

Il y a dans ce doute, dit le Patriote, dans cette angoisse de chaque heure, de chaque instant, un supplice horrible, une augmentation de peine que rien ne justifie.

Depuis plus de deux mois, Courtin agonise; qu'on en finisse.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

« S'il faut en croire la Renommée aux cent langues, la liste républicaine et opportuniste des candidats à la députation serait prête, en Maine-et-Loire. Il n'y manquerait plus que la présentation au grand comité des 120, celui-là même que la Justice de M. Clémenceau, qui s'y connaît, a eu l'irrévérencieuse franchise d'appeler « une pétaudière. » Nous donnons la liste telle que les échos nous l'apportent.

» M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur et des fonds secrets; M. Maillé (Alexis), député; M. Varailhon, médecin, conseiller général; M. Bury, médecin, député; M. Bessonneau, manufacturier; M. Combié, distillateur et fabricant d'élixir; M. Buhier, ancien avoué, adjoint au maire d'Angers; M. Marie-Baudry, de Cholet, conseiller général.

» On ajoute que M. Bessonneau et M. Combié, riches démocrates, versent chacun cent mille francs à la caisse électorale. Avec les fonds secrets du ministre de l'intérieur, ce serait une jolie provision pour la campagne opportuniste. »

Les Frères de l'Ecole chrétienne prient leurs bienfaitrices et bienfaitrices qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour les prix qui seront donnés à leurs élèves le jeudi 30 juillet, d'avoir la bonté d'en faire demander à l'établissement, rue Duplessis-Mornay, 4.

Les menuisiers de Saumur ont fêté hier très-joyeusement et très-bruyamment la Sainte-Anne, leur patronne, en un banquet au restaurant du Champ-de-Foire. Toute la soirée et jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, de fortes et nombreuses détonations se sont fait entendre dans ces parages.

COURSES DE SEGRÉ

DIMANCHE 2 AOUT 1885.
Prix de la Ville de Segré et du Chemin de fer de l'Ouest. — Courses de haies, handicap. — Distance : 2,500 mètres, 1,700 francs.
Comte de Nieuil, Miss Interfère ve miss Bee.
C. Parage, Valère.
Comte G. de Talhouet, Roy, Voltaire.
H. Andrews, Boissy.
G. Gaudin, Sabretache.
Ch. Bariller, Moulaneuf.
Lemonnier, Dunette.
Lepellier, Cachemir.

Prix de la Société des Courses. — Steeple-chase, handicap. — Distance : 3,500 m. environ.
C. Forcinal, Papillon III.
Comte d'Espino, Françoisan.
Ch. Bariller, Raronnie.
G. Gaudin, Ephèse.
De Baudry d'Asson, Nemo.
H. Andrews, Boissy.
G. Guinebert, Percy, Soledad, Matador.
Le Secrétaire,
ROGER DE LA BORDE.

CHINON.

Les obsèques du docteur Joubert, député, ont été purement civiles.

Le catafalque, chargé de couronnes, est parti de Vaugondry vendredi matin à 9 heures. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Belle et Wilson, députés, Daunasans, préfet d'Indre-et-Loire, Jarry, conseiller général, et Cesset, ami de la famille.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Guinot, Rivière, Bury, député de Saumur, et Doucet, adjoint, représentant le maire de Chinon.

Tout était terminé à midi.

LE BAPTÊME DE M^{lle} WILSON.

La cérémonie du baptême de la seconde fille de M. Wilson, qui a eu lieu dans la chapelle du palais de l'Élysée, a été des plus simples, dit un de nos confrères de Paris.

Nous n'avons pas trouvé que le cérémonial ait été si simple que le dit notre confrère. La plupart des électeurs de M. Wilson, qui sont au moins aussi démocrates que lui, n'en cherchent pas si long. Ils se rendent tout bonnement à l'église; ils n'en voient pas chercher M. le curé et ne réunissent point leur « maison militaire ».

M. Wilson compte dans sa clientèle électorale des citoyens qui baptisent leurs enfants, au cabaret, avec du petit bleu. S'il avait voulu les imiter, il leur aurait fait un bien grand plaisir. Il n'est pas si sot; il recommande bien dans ses journaux les baptêmes, les mariages et les enterrements civils, aux autres; mais il a horreur de toutes ces bêtises, dès qu'il s'agit de lui ou de ceux qui le touchent de près.

Malin, va !

BAPTÊME CIVIL. — L'Union libérale enregistre l'acte suivant :

« Aujourd'hui, 14 juillet 1885, en présence de la réunion générale de la Société de la Libre-Pensée :

Il nous a été présenté la nommée Berthe-Louise-Marie, née le 14 mai 1885, présentée par le citoyen Thierry (Ferdinand-Louis-Philippe), et la citoyenne Berthile (Eugénie), femme Thierry.

» Nous tous, citoyens de la Libre-Pensée, reconnaissons la citoyenne Berthe-Louise-Marie acceptée par toute la Société. »

On a vu plus haut que M. Wilson, député, représentant les électeurs membres de la Société de la Libre-Pensée, s'est abstenu de leur présenter sa seconde fille. Il veut bien accepter les votes de ces grotesques, mais il n'entend pas pratiquer leur... religion, et en cela nous ne lui donnons pas tort. Il se moque bien de ces gens-là !

LE MANS.

L'inauguration du monument élevé par souscription nationale à la mémoire du général Chanzy, et en l'honneur de la deuxième armée de la Loire, aura lieu au Mans, ainsi que nous l'avons dit, le dimanche 16 août 1885, à deux heures.

Les fêtes commenceront la veille. Le samedi 15, à deux heures, carrousel militaire; à huit heures et demie, grande retraite aux flambeaux.

Le dimanche 16, à sept heures du matin, concours de gymnastique et d'escrime; à deux heures, inauguration du monument; à onze heures, grand feu d'artifice et illumination de la place de la République.

Le lundi 17, à deux heures, régates sur la Sarthe.

L'agriculture et l'impôt.

L'impôt doit frapper également tous les citoyens; l'agriculture, en France, paie beaucoup plus que sa part proportionnelle. La justice veut donc qu'elle soit dégrevée.

A l'époque de la discussion du régime douanier de 1881, des engagements formels de dégrevements avaient été pris par le gouvernement et par les Chambres vis-à-vis de l'agriculture.

Comment ont-ils été tenus ?

En se retirant, en 1876, l'Assemblée nationale laissait à ses successeurs des excédents annuels de recettes, qui permettaient facilement de dégrever l'agriculture.

Les républicains ont préféré les gaspiller dans de folles et ruineuses dépenses.

Plus tard, on promit qu'au moins le produit de la conversion du 5 0/0 serait réservé

à l'agriculture: le 5 0/0 fut converti en 1883, et les 40 millions d'économie, que cette opération produisit au Trésor, furent employés à boucher, sans y parvenir, les trous du seul budget ordinaire.

La situation est devenue trop intolérable pour pouvoir durer.

Il a été officiellement reconnu qu'aujourd'hui le cultivateur français paie à l'Etat 34 0/0 de son revenu net annuel.

Donc, sur 100 sacs de blé qu'il récolte, le cultivateur en doit 34 au fisc; sur 4 têtes de bétail, il en élève une pour l'Etat.

Et si le blé a manqué, si le bétail a péri, si la terre même est demeurée en friche, le fisc est toujours là, et l'impôt sera toujours payé, même par voie de contrainte et de saisie.

En 1869, la charge de l'impôt, pour l'ensemble des contribuables de France sans distinction, était de 58 francs par tête. Elle s'est élevée en 1875, du fait de l'invasion et de la guerre civile, à 82 francs, soit 24 fr. d'augmentation. Le gaspillage financier des huit dernières années l'a accrue, en pleine paix, de 20 francs.

Le Français paie aujourd'hui 111 fr. d'impôt, tandis que l'Anglais paie seulement 57 francs, l'Américain 50 francs, le Belge 46 francs, l'Allemand 44 francs, l'Autrichien 40 francs, le Russe 36 francs, l'Espagnol 33 francs.

Comment, dans de telles conditions, avec un pareil régime d'inégalité, l'agriculture pourrait-elle échapper à la ruine, préparée par l'impéritie de nos gouvernants ou par leur mauvais vouloir ?

Le moment est venu pour les électeurs de nos campagnes de se souvenir des vœux de leurs députés.

Nous recommandons l'excellente Huile d'olive surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 1 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 15 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

EMISSION DE 58,687 Obligations 3 0/0 de 500 fr. REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR. Payables semestriellement les 1^{er} mars et 1^{er} septembre GARANTIE DE L'ÉTAT Conformément aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882 et 16 juillet 1883

Prix d'émission : 335 fr.
40 fr. en souscrivant; 45 fr. à la répartition;
50 fr. 1^{er} mars 1886; 50 fr. le 1^{er} décembre 1886;
50 fr. 1^{er} mars 1887; 50 fr. le 1^{er} septembre 1887;
50 fr. 1^{er} mars 1888. TOTAL 335 fr.
L'obligation libérée à la répartition coûtera 333 fr. 75, jouissance 1^{er} septembre.
Titres définitifs au porteur ou nominatifs délivrés sans frais à la répartition.
Faculté de la libération à toute époque avec décompte des intérêts à 4 1/2 0/0 de la jouissance courante.
Revenu 4.50 0/0, plus la prime de remboursement.
Le revenu net maximum garanti est de fr. 2.905.800
La totalité des obligations n'absorbe que 2.100.000
Excédent 805.800
Jusqu'à libération, intérêt 4 0/0 net d'impôts sur versements effectués.
Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

La Souscription sera ouverte le 28 juillet 1885 A la Société Générale, au Siège social, 54, rue de Provence, dans ses bureaux de quartier à Paris et dans ses Agences en France et à l'étranger. Au Crédit Algérien, 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 25 obligations; les listes ne sont pas admises. La répartition se fera au prorata des souscriptions; il ne sera pas créé de fraction; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation.

On peut souscrire dès à présent aux Obligations des CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN. Il suffit d'envoyer 40 francs par obligation à la CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, 116, place Lafayette, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

**A CÉDER DE SUITE
FONDS DE CHAPELLE**

Et Articles militaires
Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M^e AUBOYER. (643)

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une Poterie

Située à la Madeleine, commune de Cizay, comprenant: MAISON d'habitation et bâtiments d'exploitation, foirs, hangar, cellier, écurie, cour, jardin, matériel d'exploitation, terrains propres à la fabrication de pots et tuyaux de drainage et de cheminée.

Le tout d'une contenance de 33 ares environ.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e TAUGOURDEAU, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE

Composé de trois pièces, dont deux à feu, avec eau de Loire et lieux d'aisance au même étage.

S'adresser, place Saint-Pierre n° 9. (583)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant: cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise. S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (534)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'ÉPICERIE

Graines et Poterie.

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, le dimanche 2 août, à une heure de l'après midi,

LES

IMMEUBLES

Composant la Closerie de la Petite-Fontaine,

Située proche le bourg de Neuillé, Consistant en:

Une maison, située près la Fontaine-du-Bourg, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, lavoir sur le bord du ruisseau et divers morceaux de terre labourable, pré, bois taillis, vigne, complanté d'arbres émondables et d'arbres fruitiers, le tout contenant environ 3 hectares 11 ares 40 centiares.

Pour avoir des renseignements, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, et, pour visiter, à M. PHILLIAS SAUNIER, propriétaire à Neuillé. (619)

A VENDRE

UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. YON fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN,

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur. (472)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction,

**A LOUER
Deux Châlets**

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

AVIS

DUPAYS-REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, s'aux hygiéniques, etc., etc. (642)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A VENDRE

Très-beau CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse.

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort. (629)

CANOT à Vendre

S'adresser aux BAINS CIVILS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS:

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Offres et Demandes

ON DEMANDE à acheter CHIEN d'arrêt, poil ras, ayant un nez, une grosse tête et la queue courte. Inutile offrir autre espèce. S'adresser au bureau du journal, initiales P. A. (236)

ON DEMANDE chez M. E. MARCHAND de fers à Saumur: 1^o Un jeune homme apprendre le commerce; 2^o Un garçon pour conduire les chevaux. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (237)

UN HOMME demande une place de camionneur dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Une Maison de Nouveautés de Saumur demande un garçon de magasin.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (241)

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'incendie et sur la Vie, capital de millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUEBAIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (274)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mention

POUR

COUVERTURES EN ARDOISE

Nouveau système perfectionné

Brevet s. s. d. d.

LEMAIRE-BERSOULLE

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 18,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imp. P. GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
8	55	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
9	15	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
1	25	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
2	32	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	
7	15	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	
10	26	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	
8	21	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
9	27	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
12	48	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
4	44	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	omnibus (s'ar. à Tours)	
10	24	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	express-poste.	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur, soussigné.